

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2195

17 septembre 2011

SOMMAIRE

Aesha S.A.	105322	Bureau Technique et Immobilier s.à r.l.	105326
Agile Partner S.A.	105322	Centurion European German Property 1 S. à r.l.	105345
agri.capital Group S.A.	105353	Earth Treasures 77	105340
Agrotrade Group S.A.	105333	Emperor Lodge Corp S.à r.l.	105358
Altice B2B Lux. S.à r.l.	105326	Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR	105346
AMEDIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	105339	Gebra S.à r.l.	105356
Am Finance S.A.	105326	IH International S.A.	105358
Am Finance S.A.	105331	Indesit Company Luxembourg S.A.	105360
Am Finance S.A.	105331	Isis III S.à r.l.	105349
Am Finance S.A.	105335	MSI Alpha Phi S.C.A.	105325
Am Finance S.A.	105326	Neuheim Lux Group Holding V	105314
AMICORP Luxembourg S.A.	105344	Nimulux S.A.	105326
AM Investissements	105338	Nordea Bank S.A.	105340
AM Investissements	105338	Nove Case S.A.	105332
Ammin Coal Holdings	105344	Olinger-Logrillo S.à r.l.	105323
Angel One (Lux) S.à r.l.	105345	Parkville Holdings S.à r.l.	105329
Angel One (Lux) S.à r.l.	105345	Reliance Power International	105325
Anglesea Capital	105345	SCP Invest Co. S.à r.l.	105327
Anglo American Finance S.A.	105352	Sodrugestvo Group S.A.	105353
Anglo Coal Xiwan Project S.A.	105353	S.V.R. S.A.	105322
Anglo Quellaveco S.à r.l.	105357	Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.	105359
Anym S.A.	105357	ubiThere Consulting S.à r.l.	105348
Aquadeluxe S.à r.l.	105358	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	105336
Armatures S.A.	105359	Video Parc International S.A.	105335
Artemoda S.A.	105359		
Artemoda S.A.	105360		
Base Investments Sicav	105339		
BlackRock Global Funds	105346		

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.013.163,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Iona Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 8042365,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904757, and

Sun Capital Partners Management V, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4332447,

Neuheim Investments Two Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 49047667,

Neuheim Investments Three Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New

Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904770,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940805, and

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

all of them here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of seventeen (17) proxies given under private seal on April 1, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 4, 2011, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at one million six hundred ninety-seven thousand six hundred forty-three Euro (EUR 1.697.643,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- thirty-one thousand (31.000) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) class K ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);

- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) in order to raise it from its current amount of one million six hundred ninety-seven thousand six hundred forty-three Euro (EUR 1.697.643,00) to two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00), by the creation and issuance of three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New H Shares);

2. Approval of the subscription of the three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New H Shares and of the payment of the total subscription price of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) by Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102, by payment in cash in the same amount;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share).”

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) in order to raise it from its current amount of one million six hundred ninety-seven thousand six hundred forty-three Euro (EUR 1.697.643,00) to two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00), by the creation and issuance of three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Subscription - Payment

Copper Holding, LLC, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the three hundred fifteen thousand five hundred twenty (315.520) New H Shares and to pay the subscription price in the amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro (EUR 315.520,00) together with a share premium in the amount of thirty-two cents (EUR 0,32), by payment in cash in the aggregate amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro thirty-two cents (EUR 315.520,32).

The amount of three hundred fifteen thousand five hundred twenty Euro thirty-two cents (EUR 315.520,32) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

Further to the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share).”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Iona Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 8042365,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4847852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904757, et

Sun Capital Partners Management V, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4332447,

Neuheim Investments Two Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 49047667,

Neuheim Investments Three Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904770,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

toutes ici représentées par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de dix sept (17) procurations données sous seing privé le 1^{er} avril 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million six cent quatre vingt dix-sept mille six cents quarante trois Euro (EUR 1.697.643,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I); et
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);

- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre vingt dix-sept mille six cents quarante trois Euro (EUR 1.697.643,00) à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00), par la création et l'émission de trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts H);

2. Approbation de la souscription des trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Parts H et du paiement du prix de souscription d'un montant total de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) par Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102, par paiement en numéraire d'un même montant;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.17) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).»

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre vingt dix-sept mille six cent quarante trois Euro (EUR 1.697.643,00) à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00), par la création et l'émission de trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Parts H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Copper Holding, LLC, précitée, par son mandataire, décide de souscrire aux trois cent quinze mille cinq cent vingt (315.520) Nouvelles Parts H et de payer le prix de souscription d'une valeur totale de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro (EUR 315.520,00) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trente-deux cents (EUR 0,32) et de les libérer intégralement en numéraire pour un montant total de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro trente-deux cents (EUR 315.520,32).

Le montant de trois cent quinze mille cinq cent vingt Euro trente-deux cents (EUR 315.520,32) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

Suite à quoi, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17502. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011098577/465.

(110112371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de ce jour de ses fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Ronald Antonius van DESSEL, le conseil d'administration du 26 juillet 2011 a coopté Monsieur Jelle van LEEUWAARDEN qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Jelle van LEEUWAARDEN, demeurant Kennedylaan 6, 6865 BH Doorwerth, Pays-Bas, aux fonctions d'Administrateur, Président.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats d'administrateur, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

AESHA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011105146/18.

(110121005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Agile Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105147/9.

(110120065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.868.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 15 juillet 2009 référence L090106641.05, l'adresse de Monsieur Massimo LONGONI a erronément été mentionné étant au 10, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg tandis que son adresse est située au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 2 juillet 2009 que:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Johan DEJANS, avec adresse au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Eric VANDERKERKEN, avec adresse au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Massimo LONGONI, avec adresse au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Xavier LIKIN, avec adresse au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Yves FOURCHY, avec adresse au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris et de Madame Sylvie ABTAL-COLA, avec adresse au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A. avec adresse professionnelle au 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée qui se tiendra à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2011105759/27.

(110119994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Olinger-Logrillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 162.517.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Leon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCIENEN:

1) Herr Vincenzo LOGRILLO, Geschäftsführer, geboren in Bari (Italien), am 26. Januar 1958, wohnhaft in L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort;

2) Herr Hans OLINGER, Geschäftsführer, geboren in Mehring (Deutschland), am 20. Januar 1951, wohnhaft in D-54292 Trier, Hermeskeiler Strasse, 26.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "OLINGER-LOGRILLO S.à r.l.", an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft sind die Finanz- und Immobiliengeschäfte jeglicher Art.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich ebenfalls mittels Einbringen, Abtreten oder Fusion an jeglichen ähnlichen Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, welche die Ausführung des Geschäftszweckes direkt oder indirekt fördern können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) Herr Vincenzo LOGRILLO, Geschäftsführer, geboren in Bari (Italien), am 26. Januar 1958, wohnhaft in L-2431 Luxemburg, 31, rue de Rochefort, fünfzig Anteile,	50
2) Herr Hans OLINGER, Geschäftsführer, geboren in Mehring (Deutschland), am 20. Januar 1951, wohnhaft in D-54292 Trier, Hermeskeiler Strasse, 26, fünfzig Anteile,	50
Total: einhundert Anteile,	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesell-

schaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Hans OLINGER, vorbenannt, und
 - Herr Vincenzo LOGRILLO, vorbenannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-1221 Luxemburg, 207, rue de Beggen.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Vincenzo LOGRILLO, Hans OLINGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33404. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 28. Juli 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011109644/86.

(110125349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 131.427,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.242.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la Société le 8 juillet 2011 à 15 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

2. La reconduite du mandat de Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

3. La reconduite du mandat de Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

4. La reconduite du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société de droit Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 avec siège social au 400, route D'Esch, L-1471, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés et les comptes non consolidés est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MSI Alpha PHI S.C.A.

Représentée par MSI Alpha S.à r.l.

Associé-Gérant-Commandité

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2011109751/30.

(110124189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Reliance Power International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.017.

—
Il résulte de trois contrats de cession de parts sociales signé en date du 25 juillet 2011 que les sociétés:

- Reliance Power Limited, avec siège social à H Block, 1st floor, Dhirubhai Ambani Knowledge City, Navi Mumbai 400710 (Inde), inscrite au Registre des Sociétés de Maharashtra sous le numéro 084687;

- Sasan Power Limited, avec siège social à H Block, 1st Floor, Dhirubhai Ambani Knowledge City, Navi Mumbai, Maharashtra-400710, Inde, inscrite au Registre des Sociétés Maharashtra sous le numéro 190557;

- Coastal Andhra Power Limited, avec siège social à H Block, 1st floor, Dhirubhai Ambani Knowledge City, Navi Mumbai 400710 (Inde), inscrite au Registre des Sociétés de Maharashtra sous le numéro 188622,

ont cédé 100 (cent) parts sociales qu'elles détenaient dans la société Reliance Power International S.à r.l. à la société Maze Sàrl ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au RCS sous le numéro B110554.

En raison d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'acte de cession, la date de cession effective des parts sociales doit être lue comme étant intervenue en date du 25 juillet 2011 et non pas en date du 23 mai 2011.

La présente remplace le document précédemment déposé le 15/06/2011 sous le numéro L110092308.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011105573/21.

(110120035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Bureau Technique et Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 15, Dolenberg.
R.C.S. Luxembourg B 99.280.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011105208/11.

(110120314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.250.735,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 131.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105149/10.

(110120386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Am Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 128.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62123 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105150/10.

(110120358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Am Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 128.284.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105152/10.

(110121024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Nimulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.192.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen General Versammlung vom 8. Juni 2011

Es wurde beschlossen,

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2017 zu verlängern, und zwar:

- Herr Jürgen NIESSEN, Kaufmann, wohnhaft in B-4770 AMEL, Auf Eichenhardt 239, Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;
- Herr Hubert NIESSEN, Kaufmann, wohnhaft in B-4770 AMEL, Auf Eichenhardt 241, Verwaltungsratsmitglied;
- Frau Iris NIESSEN-PAASCH, Buchhalterin, wohnhaft in B-4770 AMEL, Auf Eichenhardt 239, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Joseph FAYMONVILLE, Steuerberater, wohnhaft in B - 4780 ST. VITH, Prümer Strasse 8, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 22. Juli 2011.

Für NIMULUX S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9981 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011108230/24.

(110120175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

SCP Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.462.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 15 June 2011,

2) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

3) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

in their capacity as shareholders of SCP Invest Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.462, incorporated on 30 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 825 of 27 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. and ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. are the shareholders (the Shareholders) of the Company and represent the entire share capital of the Company;

II. the Shareholders take the following resolution:

Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.

“2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf,
sind vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 15 Juni 2011 erteilt wurde,

2) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

3) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der SCP Invest Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.462, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 30. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 825 von 27. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. und ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. sind die Gesellschafter der Gesellschaft (die Gesellschafter) und vertreten das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Gesellschafter fassen folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt

werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011102859/122.

(110116676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Parkville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.108.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability company SIDEBAY LIMITED, with registered office at 788-79, Finchley Road, GB-NW11 7TJ London, United Kingdom, registered with the Register of Companies for England and Wales under the number 5988461,

being the holder of the five hundred (500) shares of the company PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l.,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the "Company") with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 131108, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated August 9th, 2007 and published in the Mémorial C number 2170 of October 2nd, 2007.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date. -The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg. Upon these facts the notary stated that the company PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the representative of the appearing party, said appearing party signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SIDEBAY LIMITED, ayant son siège social à 788-79, Finchley Road, GB-NW11 7TJ London, Royaume Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 5988461,

propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de la société PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l., (ci-après la "Société") ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 131108, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 9 août 2007 et publié au Mémorial C numéro 2170 du 2 octobre 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PARKVILLE HOLDINGS S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation GRE/2011/2672. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107975/94.

(110123872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Am Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.284.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105153/10.

(110121025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Am Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.284.

L'an deux mille onze, le seize juin

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Am Finance S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 128284, ayant son siège social à Bertrange au 13-15, rue du Chemin de Fer, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1463 du 16 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominal de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts;
2. Dissolution de la société et mise en liquidation;
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En conséquence, l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

105332

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Alexandre MINN, directeur de sociétés, domicilié au 8 bis, route de Briey, F-57160 Châtel-Saint-Germain en France., qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27796. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011105151/53.

(110120359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Nove Case S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société "PROPERTY VENTURES LIMITED", société de droit Belize, ayant son siège social à 60, Market Square, Belize City, Belize, PO Box 364, inscrite sous le numéro 102,832, ici représentée par Monsieur Jeffrey DAVIES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, rue d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été paraphée "ne varietur", par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante a, par son mandataire, exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter les déclaration suivantes:

- que la société anonyme "NOVE CASE S.A.", (ci-après dénommée «la Société») avec siège social, à L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 588 du 8 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, numéro 100.231,
- que le capital de ladite Société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par quatre cents (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent soixante-dix euros (EUR 310,00) chacune,
- que la société «PROPERTY VENTURES LIMITED», prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société «NOVE CASE S.A.»,
- que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre et liquider la Société à partir de ce jour,
- que «PROPERTY VENTURES LIMITED», prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour,
- qu'en conséquence, la société «NOVE CASE S.A.» se trouve dissoute et liquidée et elle a cessé d'exister,
- que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction,
- que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa dissolution, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jeffrey DAVIES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation GRE/2011/2655. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106976/45.

(110123396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Agrotrade Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.473.

In the year two thousand eleven, on the twenty ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Agrotrade Group S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 159473, incorporated by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on December 7, 2010, published in the Memorial C number 1235 of June 8, 2011, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, pre-named, on April 26, 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mrs Cristiana SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Adoption of a business year beginning on July 1st and ending on June 30th of the following year, acknowledgement that as an exception the business year which has begun on the date of incorporation will end on June 30, 2011, and subsequent amendment of the first paragraph of article 14 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the following year."

2. Fixing of the annual general meeting on the fourth Thursday of November at 10.30 a.m. and subsequent amendment of the second paragraph of article 13 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of November at 10.30 a.m."

II. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

A business year beginning on July 1st and ending on June 30th of the following year is adopted, as an exception the business year which has begun on the date of incorporation will end on June 30, 2011 and the first paragraph of article fourteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 14. First paragraph.** The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the following year."

Second resolution

The annual meeting is fixed on the fourth Thursday of November at 10.30 a.m., the second paragraph of article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 13. Second paragraph.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of November at 10.30 a.m.”.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of present deed are estimated at EUR 900,-.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Agrotrade Group S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 159473, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1235 du 8 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 26 avril 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Adoption d'un exercice social commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante, constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le jour de la constitution se terminera le 30 juin 2011 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante."

2. Fixation de l'assemblée générale annuelle au quatrième jeudi de novembre à 10.30 heures et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi de novembre à 10.30 heures."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Un exercice social commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante est adopté; exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le jour de la constitution se terminera le 30 juin 2011 et le premier alinéa de l'article quatorze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'assemblée générale annuelle est fixée au quatrième jeudi de novembre à 10.30 heures et le deuxième alinéa de l'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. Deuxième alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi de novembre à 10.30 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la société en raison du présent acte sont évalués à 900,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation: GRE/2011/2489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103910/128.

(110118962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Am Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.284.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105154/10.

(110121026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Video Parc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.413.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 30 juin 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire, la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., RCS Luxembourg n° B51.238, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, Madame Cornelia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011108289/24.

(110122141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.454 («la Société»), constituée suivant acte reçu par notaire Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 6 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2258 du 22 octobre 2010.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par Madame Magali ROHART, juriste, demeurant à Marcq-en-Baroeul, France.

Le Président ouvre la séance à 15.00 heures.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Raphaël TOULEMONDE, responsable comptable, demeurant à Rhode Saint Genèse, Belgique.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) La présente assemblée a été convoquée par avis publiés

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1185 du 3 juin 2011 et n°1325 du 18 juin 2011

2) au Tageblatt, les 3 juin 2011 et 18 juin 2011

3) au Letzeburger Journal les 3 juin 2011 et 18 juin 2011.

II) Les propriétaires d'actions présents ou représentés, le nombre d'actions qu'ils détiennent et les mandataires des propriétaires d'actions représentés sont renseignés sur la liste de présence, qui, après avoir été signée par les propriétaires d'actions présents, les mandataires des propriétaires d'actions représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

III) Il résulte de la liste de présence que 15 (quinze) actions de commandités et 7.917.960 actions ordinaires sont représentées.

IV) Une première Assemblée ayant été convoquée pour le 31 mai 2011 n'ayant pas atteint le quorum pour délibérer sur l'ordre du jour, la présente Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société par apport en numéraire;

2. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires et commandités de la Société;

3. Souscription de la totalité des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital par la société «SOPAN POLSKA Spółka z ograniczon odpowiedzialno ci » admise comme nouvel actionnaire commanditaire;

4. Augmentation du montant de capital autorisé à concurrence d'un montant de Euro 100.000;

5. Renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé avec possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription;

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

7. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars à 14.00 heures, et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société.

Après avoir délibéré, et après avoir entendu le rapport des actionnaires commandités établi en conformité avec l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 454.534,50 (quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre euros et cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 52.020.676,50 (cinquante-deux millions vingt mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents) à EUR 52.475.211.- (cinquante-deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent onze euros) par l'émission de 303.023 (trois cent trois mille vingt-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro cinquante cents) chacune, émises avec une prime d'émission de EUR 4,82 (quatre euros quatre-vingt-deux cents) par action.

Sur présentation du rapport des actionnaires commandités, l'Assemblée supprime le droit de souscription préférentiel des actionnaires commanditaires et commandités et admet un nouvel actionnaire à la souscription des actions nouvelles à savoir SOPAN POLSKA SP.Z.O.O., une société de droit polonais, avec siège social à Pulawska 46, 05-500 Piaseczno, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce de Varsovie sous le numéro 373655.

Souscription et libération

Ensuite les 303.023 (trois cent trois mille vingt-trois) actions nouvelles sont souscrites par SOPAN POLSKA SP Z.O.O., prénommée, ici représentée par Madame Magali ROHART, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme totale de EUR 1.915.106,36 (un million neuf cent quinze mille cent six euros et trente-six cents), faisant EUR 454.534,50 (quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre euros et cinquante cents) pour le capital et EUR 1.460.570,86 (un million quatre cent soixante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-six cents) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé à concurrence d'un montant de EUR 100.000.- (CENT MILLE EUROS) lequel est porté du montant actuel de EUR 150.000.000.- (CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS) au montant de EUR 150.100.000.- (CENT CINQUANTE MILLIONS CENT MILLE EUROS).

Troisième résolution

Après avoir eu connaissance du rapport des actionnaires commandités établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de renouveler, pour une période de 5 ans, l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé, et notamment l'autorisation de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, laquelle sera alors valable jusqu'au 4 juillet 2016.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Capital social.

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de cinquante deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent onze Euros (EUR 52.475.211,-) représenté par trente quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-quatorze (34.983.474) actions d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50) dont quinze (15) actions sont attribuées aux commandités, dont cinq (5) sont attribuées à chaque commandité, et sont non-rachetables («Actions de commandité»), et trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-neuf) actions aux commanditaires («Actions ordinaires»).

Les actions sont entièrement libérées.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Capital autorisé

Le capital social de la Société pourra être porté à cent cinquante millions cent mille euros (EUR 150.100.000,-) («capital autorisé») par la création et l'émission par la Gérance d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes (ci-après les «actions ordinaires nouvelles»).

- Augmentation de capital

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise avec l'accord préalable et écrit des commandités.

Toute augmentation de capital sera réalisée en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions ordinaires nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de

créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires où la partie du capital autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservé à la conversion dès l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

La Gérance fixe le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des actions ordinaires nouvelles, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions ordinaires nouvelles.

La Gérance est également autorisée à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 4 juillet 2016 et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne les actions ordinaires nouvelles qui ne seront pas encore émises.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars à 14.00 heures et de modifier en conséquence l'article 15, troisième alinéa, des statuts de la Société comme suit:

Art. 15. (troisième alinéa). L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément aux dispositions la loi sur les sociétés commerciales, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mars à 14.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ROHART, C. MATHU, R. TOULEMONDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30712. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104562/132.

(110119914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

AM Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2011105155/10.

(110120601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

AM Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet d'un dépôt rectificatif:

Référence: L100102798

Date: 13/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2011105156/13.

(110120602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 7 juillet 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Massimo Paolo GENTILI, Président et Administrateur

* Monsieur Stefano ROGNA, Administrateur

* Monsieur Beat Viktor MEIER, Administrateur

* Monsieur Pietro SCIBONA, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, 11B boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Stefano ROGNA, 5 Via P. Peri, CH-6900 Lugano Suisse

- Monsieur Beat Viktor MEIER, 3rd George Street, George House, Nassau, Bahamas

- Monsieur Pietro SCIBONA, 5 Via P. Peri, CH-6900 Lugano Suisse

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., ayant son siège social à L -1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Géraldine Diseur

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011109270/31.

(110123727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Extrait rectificatif du dépôt référence L110117813 du 21 juillet 2011

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2011

Le mandat du commissaire aux comptes actuel venant à échéance, l'assemblée décide d'élire commissaire aux comptes en son remplacement pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- BITHIA S.A., ayant son siège social à Steinhauserstrasse 5, CH-6340 Baar, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Zug sous le numéro CH-170.3.034.733-4, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105158/17.

(110118747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 mars 2011.

Il résulte dudit procès-verbal que

Mme Gunn Waersted	c/o Nordea Bank AB Oslo Branch Middelthunsgate 17, N-0107 Oslo, Norvège
M. Ove Hygum	c/o Nordea Investment Management AB Denmark Strandgade 3, DK-1401 Copenhague K, Danemark
M. Jhon Mortensen	c/o Nordea Bank S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
M. Allan Polack	c/o Nordea Investment Management AB Denmark Strandgade 3, DK-1401 Copenhague K, Danemark
M. Niklas Ekval	c/o Nordea Bank AB Regeringsgatan 59, 105 71 Stockholm, Suède
M. Johan Sidenmark	c/o Nordea Livförsäkring Sverige AB Regeringsgatan 59, 105 71 Stockholm, Suède
M. Jeroen van der Molen	c/o Nordea Bank S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

ont été nommés administrateurs de Nordea Bank S.A.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2012.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106336/26.

(110121997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Earth Treasures 77, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 162.294.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Brice Erniquin, employé, né le 23 avril 1977, à Sedan (F), résidant au 76, Rue d'Anvers, L-1139 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (S.à.r.l) qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi").

Art. 2. La dénomination de la Société sera "EARTH TREASURES 77".

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités commerciales telles que (liste non-exhaustive) (i) la distribution, la commercialisation et l'assistance à la commercialisation de métaux, matières premières et agro-alimentaires, produits finis et semi-finis; (ii) l'import et l'export de marchandises de tous genres; (iii) le sourcing de tous produits notamment dans le domaine des matières premières, métaux, énergies et l'agro-alimentaire; (iv) le conseil en stratégie et management; (v) la gestion et la commercialisation des droits marketing et licences dans tous domaines, notamment ceux du sport (football/basket-ball/tennis/rugby/F1/autres), des professionnels du sport et leurs transferts; (vi) l'achat, la vente, la création et le développement de brevets ou marques et la commercialisation des droits et licences inhérents à ces brevets ou marques; et (viii) le commerce international de tous produits.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La Société a également pour objet de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

- L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

- La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire et sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'établissement, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 13.000 EUR (treize mille Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 26 EUR (vingt-six Euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution prise lors d'une assemblée, adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

La gestion journalière est de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec la gestion journalière, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tout engagement fait ou promis par un gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, pour le compte de la Société ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000) doit d'abord être approuvé par une résolution des associés.

Les actes de disposition ne sont pas des actes faisant partie de la gestion journalière de la Société. Tous les pouvoirs concernant les actes de disposition à savoir, les décisions d'investissement et de cessions, sont expressément réservés, par le présent article des statuts, à l'assemblée générale des associés.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Assemblées générales d'associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 21. Sans préjudice de l'article vingt, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 30 septembre 2012.

Souscription - Libération

L'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été entièrement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Brice Erniquin, préqualifié, cinq cents parts sociales,	500
Total: cinq cents parts sociales	500

En conséquence, le montant de 13.000.-EUR (treize mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.200 EUR (mille deux cents Euros).

Décisions de l'assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Brice Erniquin, résidant au 76, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Etant gérant unique, il a tous pouvoirs d'agir en toutes circonstances sous signature individuelle au nom de la Société, sous réserve de l'article 12 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-1717, Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ERNIQUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32599. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103464/227.

(110117662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105159/10.

(110120728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 24 février 2011:

Monsieur Craig Roy Wiggill avec adresse professionnelle au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Grand-Bretagne a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 31 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011105160/14.

(110120019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.621.

—
Auszug der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 1. Juli 2011

- Anlässlich der Generalversammlung haben die Herren René FALTZ und Tom FELGEN ihre Mandate als Geschäftsführer niedergelegt.

- Die Gesellschafterversammlung beschließt für unbestimmte Zeit die Gesellschaften VALON S.A., eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.143 und KOFFOUR S.A., eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.086, beide mit Sitz in der 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, als neue Geschäftsführer für unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von der 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg in die 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 26. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011105232/20.

(110120808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105161/10.

(110120457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105162/10.

(110120458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Anglesea Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.777.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 25 juillet 2011 que C.A.S. SERVICES S.A., commissaire aux comptes, a été remplacé par Galina Incorporated, Offshore Incorporations Centre, Road Town (Tortola), Les Iles Vierges britanniques, avec effet au 29 juillet 2010 jusqu'à l'assemblée générale en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105164/13.

(110120036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Monsieur Emilio Novela Berlin a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 4 février 2011.

Monsieur James Charrington a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 1^{er} juin 2011.

Il résulte du Conseil d'Administration du 19 mai 2011 que Monsieur Douglas Shaw (33 King William Street, EC4R 9AS London, Royaume-Uni) a été élu en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur James Charrington avec date effective le 1^{er} juin 2011 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Blackrock Global Funds

The Bank of New York Mellon (International) Luxembourg Branch / The Bank of New York Mellon (International) Limited

David Micallef / Jean-François Thils

Managing Director / Vice President

Référence de publication: 2011105697/21.

(110119954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.135.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of June.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eyemaxx Corporate Finance GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Parkring 12a, CH-1010 Vienna, Austria, registered with the Trade and Companies Registry under number FN 295378 F,

here represented by Mr. Christian KÜNZL, manager, residing at Schladgasse 16, A-3400 Klosterneuburg, Austria, by virtue of a proxy under private seal signed in Vienna on June 30th 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the holder of all shares of " Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR " (The "Company"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 12th 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 906 of April 12th 2008;

II. that the share capital of the Company is presently fixed at 31.000 EUR (thirty-one thousand euro) divided into 31.000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of 1 EUR (one euro) each, all fully paid up;

III. that the appearing party, represented as stated herabove, has decided to dissolve and put into liquidation the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to elect Mr. Christian KÜNZL as liquidator of the Company;

IV. that it declares to fix immediately the second and third meeting according to article 151 of the law of August 10th 1915 as amended concerning commercial companies and to hold them immediately one after the other;

V. that the appearing party in his quality as liquidator of the Company hereby declares:

i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;

ii. that all liabilities towards third parties known to the Company have been taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

VI. that the sole shareholder, represented as aforesaid, furthermore declares:

i. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

ii. that it approves the closing balance and grants full discharge to the liquidator and the auditor for the execution of their mandate;

iii. that, convened in the third meeting, it pronounces the closing of the liquidation and states that the Company is to be considered closed;

iv. that full discharge is granted to the General Partner, the liquidator and the independent auditor of the Company "Compagnie Européenne de Révision Sàrl", with registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel for the exercise of their mandates;

v. that the liquidator's report is approved;

vi. that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

vii. that the partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.100,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read, the aforementioned proxyholder signed with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Eyemaxx Corporate Finance GmbH, une société constituée et régie selon les lois autrichiennes, ayant son siège social Parkring 12A, CH-1010 Vienne, Autriche, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro FN 295378 F,

ici représentée par Monsieur Christian KÜNZL, directeur, demeurant à Schladgasse 16, A-3400 Klosterneuburg, Autriche, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Vienne le 30 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'elle est l'associée unique de "Eyemaxx Private Equity Developer S.C.A., SICAR" (La «Société»), ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 12 avril 2008;

II. que le capital social émis de la Société est actuellement de 31.000 EUR (trente-et-un mille euro), représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées;

III. que la comparante, représentée comme ci-avant, a décidé de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité et de nommer Monsieur Christian KÜNZL en tant que liquidateur de la Société;

IV. qu'elle déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

V. que la comparante en sa qualité de liquidateur déclare par les présentes:

i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'actionnaire unique;

ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

VI. que l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, déclare en outre:

- i. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- ii. qu'elle approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leurs mandats;
- iii. qu'elle, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- iv. que décharge pleine et entière est accordée à l'Associé-Gérant-Commandité, au liquidateur et au réviseur de la société «Compagnie Européenne de Révision Sarl», ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que le rapport du liquidateur est approuvé;
- vi. que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- vii. qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des actions de la Société;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.100,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. KÜNZL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29826. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104114/120.

(110119637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ubiThere Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9251 Diekirch, 30, rue Edmond-Jean Klein.

R.C.S. Luxembourg B 144.840.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Jeff KONNEN, ingénieur, né à Luxembourg le 1^{er} août 1978 (matricule 1978 08 01 134), demeurant à L-5221 Sandweiler, 28, op der Houscht.

Le comparant, agissant en qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «ubiThere Consulting S.à r.l.», (matr: 2009 24 03 697) avec siège social à L-9251 Diekirch, 30, rue Edmond-Jean Klein, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.840, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 579 du 17 mars 2009.

II. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

- III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- IV. être le propriétaire de l'ensemble des parts de la Société et, en tant qu'associé représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- V. que ladite société a cessé toute activité commerciale le 30 juin 2011;
- VI. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;
- VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à cinq cents euros (500 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Konnen, Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2011. Relation: DIE/2011/7004. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108529/42.

(110124811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Isis III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.085.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Isis III S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 17 June 2011 not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of association of the Company have been not yet amended (the "Articles").

The sole shareholder of the Company, being Isis II S.à r.l. - SPF, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Sole Shareholder"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. Max MAYER, private employee, with professional address in Junglister, 3, route de Luxembourg, L-6130 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 13,999,999 (thirteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euro);
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new share by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the capital increase; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount EUR 1. (one Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by the issue of 1 (one) share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Share”), subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 13,999,999 (thirteen million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine Euro) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution made by the Sole Shareholder of a receivable amounting globally to EUR 14,000,000 (fourteen million Euro).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and of the Share Premium referred to above, by the Sole Shareholder through the contribution in kind described below.

Contributor's Intervention - Subscription Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mr. Max Mayer, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglisten, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share, with an aggregate nominal value of EUR 1 (one Euro).

The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind (the “Contribution”).

The total value of the Contribution made by the Sole Shareholder to the Company, which amounts to EUR 14,000,000 (fourteen million Euro), is allocated as follows:

- EUR 1 (one Euro) to the share capital;
- EUR 13,999,999 (thirteen million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine Euro) to the share premium.

Evaluation

The valuation of EUR 14,000,000 (fourteen million Euro) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 June 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Isis II S.à r.l. - SPF: 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight of the Articles to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at EUR 5,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at the date thereof.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Isis III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué par acte reçu du notaire soussigné le 17 juin 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour (les «Statuts»).

L'associé unique, Isis II S.à r.l. – SPF, une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»), détenteur de l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par M. Max MAYER, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglister, 3 route de Luxembourg, L-6130, en vertu d'une procuration sous seing privée. Cette procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 13.999.999 EUR (treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros);
- 3.- Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
- 4.- Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et
- 6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoqué et en accepte conséquence de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à un montant de 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro), (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 13.999.999 EUR (treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros), (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par un apport souscrit par l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant global de 14.000.000 EUR (quatorze millions d'euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique ici représentée par M. Max Mayer, prénommé, avec adresse professionnelle sise au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro).

La Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature (l'«Apport»).

La valeur totale de l'Apport effectué par l'Associé Unique à la Société d'un montant de 14.000.000 EUR (quatorze millions d'euros), est allouée comme suit:

- 1 EUR (un euro) au capital social;
- 13.999.999 EUR (treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) à la Prime d'Emission.

Evaluation

La valeur de 14.000.000 EUR (quatorze millions euros) a été approuvée par les gérants de la Société suivant la déclaration de valeur d'apport datée du 28 juin 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'apport en nature décrit ci-dessus étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Isis II S.à r.l. - SPF: 12,501 (douze mille cinq cent et une) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation: GRE/2011/2488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104255/172.

(110118989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Anglo American Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.830.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 28 juin 2011.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011105165/14.

(110120018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Anglo Coal Xiwan Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 100.826.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société en date du 15 juin 2011.

Deloitte S.A. on démissionné en tant que réviseurs d'entreprises agréés de la société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011105166/13.

(110120017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.174.

En date du 12 juillet 2011, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

- Démission de Robert van't Hoeft de son poste de Directeur de catégorie B, avec effet immédiat.
- Nomination d'Alena Lutsenka, née le 6 septembre 1985 en République du Bélarus et ayant pour adresse professionnelle le Gagarina 65, Svetliy, 238340 Kaliningrad, Russie, au poste d'Administrateur de catégorie A pour une durée déterminée de 6 ans;
- Nomination d'Aleksandr Lutsenko, né le 4 avril 1962 en Allemagne et ayant pour adresse professionnelle le Gagarina 65, Svetliy, 238340 Kaliningrad, Russie, au poste d'Administrateur de catégorie A pour une durée déterminée de 6 ans;
- Nomination de Stephane Frappat, né le 22 décembre 1967 à La Châtre, France et ayant pour adresse le 11, Rue Laromiguiere, 75005 Paris, France, au poste d'Administrateur de catégorie A pour une durée déterminée de 6 ans;
- Nomination de Phillippe Laperouse, né le 29 mars 1953 en France et ayant pour adresse le 2 Whitegate LN, Saint Louis 63124-1905, Etats-Unis d'Amérique, au poste d'Administrateur de catégorie B pour une durée déterminée de 6 ans;
- Nomination de Raymond Schadeck, né le 11 août 1955 au Luxembourg et ayant pour adresse le 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-Les-Bains, Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B pour une durée déterminée de 6 ans.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sodrugestvo Group S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2011105911/27.

(110120417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 132.659.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

M^e Anne SINGER, lawyer in Luxembourg, as delegate (the Delegate) duly appointed by the board of directors (the Board of Directors) of agri.capital Group S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.659, incorporated on September 7, 2007, by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) number 2628 of November 16, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 5, 2011 by deed of the undersigned notary, prenamed, published in the Mémorial number 1301 of June 16, 2011.

The Delegate, acting in his capacity as delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) Article 8 of the Articles provides as follows:

The authorised capital is set at EUR 792,405,439 (seven hundred ninety-two million four hundred five thousand four hundred thirty-nine euro), represented by 79,240,543,900 (seventy-nine billion two hundred forty million five hundred forty-three thousand nine hundred) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of the notarial deed dated April 4, 2011, the board of directors is authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or the Articles.

Each time the Board of Directors issues authorised shares and have accepted payment therefor, article 8 of the Articles shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors.

(II) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the Board of Directors resolved, by a decision of July 12, 2011 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of 163,993,759 (one hundred sixty-three million nine hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-nine) new shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue, against a contribution in cash in an amount of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred thirty-seven euro and fifty-nine cents (EUR 1,639,937.59) to the share capital, together with a contribution to the share premium account in the amount of EUR 6,559,750.40 (six million five hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty euro and forty cents) (the Share Capital Increase).

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to EUR 18,501,744.58 (eighteen million five hundred and one thousand seven hundred forty-four euro and fifty-eight cents) represented by 1,850,174,458 (one billion eight hundred fifty million one hundred seventy-four thousand four hundred fifty-eight) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each. The 163,993,759 (one hundred sixty-three million nine hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-nine) new shares have been subscribed by Harvest I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability. Evidence of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

(V) The Delegate then requested the notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, article 6.1 and articles 8 of the Articles are amended so as to read as follows:

“ **6.1.** The Company's share capital is set at eighteen million five hundred and one thousand seven hundred forty-four euro and fifty-eight cents (EUR 18,501,744.58) consisting of one billion eight hundred fifty million one hundred seventy-four thousand four hundred fifty-eight (1,850,174,458) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

“ **Art. 8 Authorised capital.** The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 6.1, is set at seven hundred ninety million seven hundred sixty-five thousand five hundred and one euro and fifty cents (EUR 790,765,501.5), represented by seven billion nine hundred and seven million six hundred fifty-five thousand and fifteen shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated April 4, 2011 with the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of directors shall hereby be authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these articles of association. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and in compliance with the provision of any agreement among the shareholders with respect to the amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association and subject to Law and the terms of any shareholders' agreement.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 4,300.-(four thousand three hundred Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Anne SINGER, avocat à Luxembourg, en tant que délégué (le Délégué) dûment nommé par le conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de agri.capital Group S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.659, constituée le 7 septembre 2007, suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2628 du 16 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 avril 2011 suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1301 le 16 juin 2011.

Le Délégué, agissant en sa capacité de délégué du Conseil d'Administration, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Article 8 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le capital autorisé est fixé à EUR 792.405.439 (sept cent quatre-vingt-douze millions quatre cent cinq mille quatre cent trente-neuf euros) représenté par 79.240.543.900 (soixante-dix-neuf milliards deux cent quarante millions cinq cent quarante-trois mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé, à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toute(s) émission(s) d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible, sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires ou des Statuts.

A chaque fois que le Conseil d'Administration émet des actions autorisées et a accepté le paiement y afférent, l'article 8 des Statuts sera modifié aux fins de refléter le résultat de ladite émission et la modification fera l'objet d'un constat par acte notarial à la demande du Conseil d'Administration.

(II) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Conseil d'Administration a décidé, par décision du 12 juillet 2011 (dont un extrait restera annexé au présent acte à enregistrer avec les autorités de l'enregistrement), d'approuver l'émission de 163.993.759 (cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-neuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, dans les limites du capital autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, contre l'apport en numéraire d'un montant de EUR 1.639.937,59 (un million six cent trente-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante-neuf centimes) au capital social, ensemble avec une contribution au compte de prime d'émission d'un montant de EUR 6.559.750,40 (six millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante euros et quarante centimes) (l'Augmentation du Capital Social).

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de EUR 18.501.744,58 (dix-huit million cinq cent un mille sept cent quarante-quatre euros et cinquante-huit centimes) représenté par 1.850.174.458 (un milliard huit cent cinquante million cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune. Les 163.993.759 (cent soixante-trois million neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-neuf) nouvelles actions ont été souscrites par Harvest I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. La preuve de l'apport en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

(IV) Le Délégué a ensuite requis le notaire d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les articles 6.1 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit million cinq cent un mille sept cent quarante-quatre euros et cinquante-huit centimes (EUR 18.501.744,58) représenté par un milliard huit cent cinquante million cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-huit (1.850.174.458) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

« **Art. 8. Capital autorisé.** Le capital autorisé, excluant le capital social présenté à l'article 6.1, est fixé à sept cent quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent un euros et cinq centimes (EUR 790.765.501,5), représenté par

sept milliards neuf cent sept millions six cent cinquante-cinq mille et quinze (7.907.655.015) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011 au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou, s'il y a lieu, de la résolution à renouveler ou à augmenter le capital autorisé en application de cet article et sujet aux stipulations de tout accord d'actionnaires, le conseil d'administration devra par la présente être autorisé à émettre des actions et à émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toute(s) émission(s) d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires, ou ces statuts. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour une modification de ces statuts et en conformité avec la stipulation de tout accord entre les actionnaires concernant la modification de ces statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour les modifications de ces statuts et sujet à la Loi et aux termes de tout accord d'actionnaires.»

Dépenses

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital, est évalué à EUR 4.300,-(quatre mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32164. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100764/160.

(110115354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Gebra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.413.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Renate KREMER, Ehegattin von Herrn Walter Gerhards, Gastronom, wohnhaft zu L-7225 Bereldingen, 9, rue de l'Europe, und

2.- Herr Detlef BRAND, Küchenchef, wohnhaft zu L-6633 WASSERBILLIG, 13, route de Luxembourg.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GEBRA, S.à r.l., welche ihre Tätigkeit unter der Geschäftsbezeichnung HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD ausübte (hiernach "die Gesellschaft"), mit Sitz in L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Sektion B, unter der Nummer 83.413, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 127 vom 24. Januar 2002.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,-EUR) beträgt, dargestellt durch ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,-EUR).

3.- Dass die Kompargenten die alleinigen Eigentümer aller Anteile der Gesellschaft sind und dass sie im gemeinsamen Einverständnis beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und den Rechten der Parteien entsprechend aufzulösen.

4.- Dass ein jeder der Gesellschafter die Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Verhältnis seiner Beteiligung an der Gesellschaft übernimmt.

5.- Dass sich daraus ergibt, dass die Gesellschaft, mit Wirkung vom heutigen Tage an, definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

6.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird.

7.- Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Renate KREMER, Detlef BRAND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108765/45.

(110124111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Anglo Quellaveco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.302.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 17 mai 2011:

La société Statera Audit, avec adresse professionnelle au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, est élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 17 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011105167/14.

(110120015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Anym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 8, Kleesgrändchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.263.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011105170/13.

(110121039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Mme Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Directrice, pour une période de 6 ans, et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 29 février 2016;

- Nomination de Mme Catherine Dessoay, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, en tant que Directrice, pour une période de 6 ans, et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 29 février 2016;

- Nomination de M. Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au Charles Bisson House, 3rd Floor, 30-32, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant que Directeur, pour une période de 6 ans, et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 29 février 2016;

- Nomination de M. Andrew Townend, avec adresse professionnelle au Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, England, en tant que Directeur, pour une période de 6 ans, et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 29 février 2016;

- Nomination de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, pour une période de 6 ans, et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011106837/27.

(110122956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Emperor Lodge Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.416.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 juillet 2011 que:

(i) Le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

(ii) Les démissions de Mme Joëlle MAMANE et de M. Philippe AFLALO, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat.

(iii) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg; et

- M. Olivier LIEGEOIS né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg.

*Pour extrait conforme
Un mandataire*

Référence de publication: 2011107713/22.

(110123354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Aquadeluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.165.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011105171/13.

(110121038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Armatures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 mai 2011 a décidé de nommer:

Monsieur Gérard STOLL, Chief Exécutif Officer de ArcelorMittal Distribution&Solutions né le 9 septembre 1954 à Luxembourg et demeurant au 12, Massewee, L-6186 GONDERANGE (Luxembourg), comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean SCHUMMERS, administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Monsieur Harry STEENBERGEN, Chief Exécutif Officer de Buig Cental Steenbergen, né le 13 avril 1959 à HOOGEVEN (Hollande), et demeurant Valeriaan 10, 7909 HC HOOGEVEN (Hollande), comme nouvel administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011105173/18.

(110120319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, en date du 25 juillet 2011 et avec effet immédiat, la démission de Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée illimitée:

- Andras Kulifai, né le 14 juillet 1977 à Budapest (Hongrie) et demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg);

- Susana Paula Fernandes Goncalves, née le 1^{er} mai 1981 à Macedo de Cavaleiros (Portugal) et demeurant professionnellement au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg).

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A

- Andras Kulifai, Gérant de catégorie B

- Susana Paula Fernandes Goncalves, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.

Référence de publication: 2011105652/23.

(110120340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Artemoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.383.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011105174/13.

(110120111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Artemoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.383.

—
Rectificatif du dépôt du 22/12/2009 (No: L090196695)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011105175/14.

(110120112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juillet 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Michele Piagnani, employé privé, demeurant Via Pomelli 17, CH-6983 Magliaso (Suisse), président;

M. Dominique Audia, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Alessandro D'Aniello, employé privé, demeurant Corso Sempione 33, I-20145 Milan (Italie), administrateur;

M. Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Luca Ogliarolo, employé privé, demeurant Via Carino 13, I-24010 Ponteranica (Italie) administrateur;

M. Francesco Trovato, employé privé, demeurant Via Roncaglia 14, I-20146 Milan (Italie), administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme
INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011106843/27.

(110122583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.
